

« Le combat perdu de l’Eglise » ? (1)

Christine Fontaine

Cette Eglise dont beaucoup de croyants se séparent

Une jeune femme est dans un train avec sa fillette de 7 ans. Peu de temps auparavant, la petite lui avait demandé : « C’est quoi, Dieu ? » et la maman, un peu démunie, lui avait offert l’Ancien et le Nouveau Testament rédigé pour des enfants. La fillette, pendant le voyage, s’amuse à modeler des personnages : « Celui-là, c’est Jésus – celle-là, c’est Marie, la maman de Jésus – cet autre là, c’est Joseph : il a adopté Jésus quand il est né. » Tout le monde, dans le wagon, profite des commentaires de l’enfant et s’en amuse. Une grand-mère lui dit : « Tu en sais des choses ! » et la petite de répondre : « J’ai lu tout le Nouveau Testament. L’Ancien pas encore, c’est trop compliqué ! ». Alors la maman qui s’était tue jusque là sent la honte lui monter au visage. Elle a honte que l’on puisse penser qu’elle appartient à cette Eglise qualifiée de réactionnaire. Ainsi en va-t-il de nombreux catholiques. Profondément croyants au Dieu de Jésus-Christ, ils demeurent dans l’Eglise ou sur ses marges mais ils ne sont pas pour autant solidaires de son fonctionnement. D’autres s’en sont complètement détachés et déclarent : « Jésus-Christ, oui mais l’Eglise, non jamais ! »

Pourquoi des croyants s’éloignent-ils de l’Eglise ? A-t-on raison de la qualifier de réactionnaire ? Quelles sont les situations concrètes sur lesquelles buttent des chrétiens ? Est-il possible de dégager le système dans lequel elles sont prises ? Des changements sont-ils possibles pour que les catholiques retrouvent leur fierté ?

Cet article tente d’opérer un va-et-vient entre des situations concrètes et le système qui les sous-tend :

- Des lois qui ne fonctionnent plus ? (page 2)

(Des lois à 1% - Loi et Tradition – Un pouvoir totalitaire ?)

- Dans quelle culture vivons-nous ? (page 4)

(Deux systèmes de pensée incompatibles – Un système centré – Un système décentré – La crise de l’Eglise institutionnelle)

- La rupture instauratrice (page 7)

(Dans l’Evangile, des lois à 0% - Le Dieu de l’Hospitalité inconditionnelle – La place de l’Eglise dans la société aujourd’hui)

Des lois qui ne fonctionnent plus

Des lois à 1%

Le pape Benoît XVI signalait l'importance de rappeler que – selon la loi de l'Eglise – l'union libre n'est pas autorisée avant le mariage. Il précisait que même si cette loi n'est aujourd'hui appliquée que par 1% des catholiques il ne peut être question de l'abolir. On retrouve cette même conviction dans un livre paru récemment sous la signature d'un évêque français; il écrit : « *Dans l'ensemble de la société, une idée s'est imposée : ne pas vivre ensemble avant le mariage serait déraisonnable et imprudent ; la prudence exigerait une période de construction qui ne préjuge pas d'un engagement définitif. Je le dis parfois à des couples : je ne suis pas sûr que cette idée soit la bonne et que le moyen choisi soit le meilleur pour cette construction. Je crois que cela a du sens que l'Eglise continue à tenir son discours sur le mariage, même si ce n'est pas ce qui est vécu dans 99% des situations.* » (2) On peut, évidemment, élargir ce que la hiérarchie catholique déclare à propos de l'union libre, à bon nombre de points touchant la sexualité : l'interdiction de limiter les naissances par des moyens non-naturels, l'interdiction de la Procréation Médicale Assistée pour les couples hétérosexuels qui ne pourraient avoir d'enfants sans l'aide de la médecine mais aussi l'interdiction de se remarier après un divorce, par exemple. Autant de lois que ne cautionnent qu'environ 1% - selon les cas - de catholiques pratiquants, soit en France un peu moins de vingt mille catholiques sur environ deux millions de pratiquants réguliers et sur soixante deux millions de français (3). Comment ne pas s'interroger sur l'opportunité de maintenir des lois dont l'impact sur la population est quasiment nul ? Pourquoi cette obstination de la part de la hiérarchie catholique ?

Revenons, à titre d'exemple, à l'union libre avant le mariage. « *Cela a du sens que l'Eglise continue à tenir son discours sur le mariage...* », écrit cet évêque et, pour justifier sa position, il précise : « *Peut-on vivre dans l'invention personnelle, le libre choix et le libre arbitre, dans l'individualisation de la morale ? Je dis : c'est à vous de prendre vos responsabilités, et personne ne le fera à votre place ; mais prendre ses responsabilités, ce n'est pas imaginer que le monde recommence avec vous. Ce serait le rêve fou d'une humanité centrée sur ma personne.* » Quand 99% des jeunes vivent en union libre avant le mariage, peut-on parler d'une « *individualisation de la morale* » ? Ne s'agit-il pas plutôt d'un nouveau modèle induit par une évolution générale de la société ? En vérité, les catholiques sont invités par la hiérarchie à demeurer centrés sur ses propres lois qui vont à contre courant du modèle actuel. Ils le sont parce qu'il serait fou de dire que « *le monde commence avec (eux)* », autrement dit parce qu'ils s'inscrivent dans une histoire qui les précède et que l'Eglise catholique appelle la Tradition. Il est, dit-on, dans la Tradition de l'Eglise de ne pas avoir de rapports sexuels avant ou en dehors du mariage. Certes, le monde ne commence pas avec nous. Chacun de nous s'inscrit dans une histoire et, pour les catholiques, dans ce que l'Eglise appelle la Tradition. Cependant en quel sens peut-on dire que cette loi de la chasteté avant le mariage est traditionnelle ? Et l'est-elle vraiment ?

Loi et Tradition

Une loi comporte toujours un contenu, un énoncé. Elle dit quelque chose de précis par exemple sur le vol, le meurtre ou la manière de faire famille. Cet énoncé détermine les comportements possibles (et donc permis) pour faire société. Mais l'énoncé d'une loi est toujours fonction de la vie en société qu'elle permet. Il en est ainsi de toute loi, qu'elle soit civile ou religieuse. Et c'est bien ainsi que les lois de l'Eglise ont fonctionné jusqu'à une époque relativement récente. Ses lois sur le mariage étaient acceptées par 99% des catholiques. Certes un certain nombre passaient outre mais ils ne remettaient pas en cause la loi pour autant. Jusqu'à la fin de la royauté, en France, les lois de l'Eglise concernant le mariage se confondaient même (sauf très rares exceptions) avec celles de la société. Aujourd'hui, de loi d'une majorité qui se reconnaissait dans ces normes, elle devient un idéal que seulement 1% (peut-être !) des catholiques approuvent. Autrement dit, si le contenu de la loi demeure inchangé, le fonctionnement en est complètement bouleversé : de norme qui permettait un consensus ecclésial ou/et social, elle devient la loi d'une très petite minorité, d'une sorte d'élite. Elle ne fait plus un peuple. Est-il davantage fidèle à la tradition de l'Eglise de conserver le contenu d'une loi dont le bien-fondé n'est reconnu que par 1% ou bien de changer le contenu pour continuer à faire peuple ? Quel

sens peut conserver une loi lorsque l'immense majorité n'en reconnaît pas la pertinence ? Il faut cependant noter que certaines « lois », dans la tradition de l'Église, peuvent « *avoir du sens* » parce qu'elles indiquent un comportement libérateur mais qui ne concerne que très peu de croyants. Tel est par exemple l'appel de Jésus à l'homme riche « Va, vends tout ce que tu possèdes et donne-le aux pauvres. » On parle alors de conseils évangéliques. Mais ce n'a jamais été le cas, jusqu'à une époque très récente, pour cette loi du mariage.

Si l'on pense que le sens traditionnel d'une loi dans l'Église est d'abord attaché à son contenu (ici, interdire toute relation sexuelle hors mariage), il faut coûte que coûte maintenir les interdits ; peu importe que le peuple reconnaisse ou non cette loi. Mais si l'on pense que le sens d'une loi est d'abord de faire un peuple, alors mieux vaut ajuster le contenu (le possible et l'interdit) à ce que vit la majorité des croyants. Le magistère, en maintenant des lois à 1%, privilégie le contenu au détriment du peuple. Comment ne pas percevoir cette attitude comme dictatoriale d'une part, totalement inefficace d'autre part ? En effet à quoi sert d'édicter des lois si le peuple concerné par leur application ne les écoute même plus ? Ne parle-t-on pas alors dans le vide ? Pourquoi le Magistère agit-il ainsi malgré les dangers évidents d'une telle attitude ?

Un pouvoir totalitaire ?

Au moment des débats sur le mariage pour les couples homosexuels, Danièle Hervieu-Léger considérait l'attitude de la hiérarchie comme une lutte pour ne pas lâcher le dernier pouvoir qui lui reste : celui qu'elle entend exercer sur la vie sexuelle et la manière de faire famille non seulement de ses fidèles mais aussi du plus grand nombre de citoyens possible(4). Au moment de la révolution française, l'Église catholique fut contrainte de lâcher tout pouvoir mais elle ne le fit pas de bon gré. Elle lutta jusqu'au bout pour que le divorce soit interdit dans la société. En 1789, ce droit est établi par les représentants du peuple. Mais l'Église catholique ne s'y résigne pas et, sous le concordat, elle réussit à le faire exclure du code napoléonien. Quand le divorce fut à nouveau reconnu par les lois civiles, ce fut contre la volonté de la hiérarchie catholique qui maintint pour ses fidèles l'interdiction totale d'un remariage après une séparation, contrairement aux protestants ou même aux orthodoxes qui reconnaissent le droit à l'erreur et donc un remariage possible. La hiérarchie – de gré ou de force – a lâché le pouvoir qu'elle exerçait sur la société sauf en matière de sexualité. En ce qui concerne la vie de famille, elle maintient une norme unique : la sienne. Cette exception manifeste, aux yeux de Danièle Hervieu Léger, le fonctionnement totalitaire dans lequel la hiérarchie demeure prise. Cette persistance à garder le pouvoir – ne serait-ce que sur un seul secteur de la vie – risque de faire perdre à l'Église le peu de crédit qu'elle a encore aujourd'hui : « (...) *Une parole adressée à des libertés est attendue. Le mariage homosexuel n'est certainement pas la fin de la civilisation. Le fait qu'il puisse constituer, si l'Église n'a pas d'autre propos que celui de l'interdit, un jalon aussi dramatique que le fut l'encyclique Humanae Vitae en 1968 sur le chemin de la fin du catholicisme en France n'est pas une hypothèse d'école.* »

Pour en revenir aux lois à 1% promulguées par l'Église, le même évêque qui croit nécessaire de les maintenir contre vents et marées, se réfère à l'encyclique « *Rerum novarum* » (5) qui aborde les questions sociales. Il cite une parole de Paul VI prononcée à l'occasion d'un anniversaire de cette encyclique : « *Face à des situations aussi variées, il nous est difficile de prononcer une parole unique, comme de proposer une solution qui ait valeur universelle.* » Et il commente : « *Il n'y a de politique cohérente, linéaire et déductive à partir de quelques grands principes que dans les États totalitaires ou les dictatures. N'en ayons pas la nostalgie. Le bricolage est l'expression du respect des minorités, des tâtonnements humains, et finalement de la démocratie.* » On peut se demander pourquoi ce qui est vrai en matière de morale sociale ne l'est pas aussi en matière de morale familiale. Les situations sont-elles moins complexes dans un cas que dans l'autre ? Chacun d'entre nous n'est-il pas acculé – dans sa manière de faire famille – à tâtonner pour découvrir cas par cas le comportement à adopter ? En quoi les grands principes seraient-ils le signe d'un fonctionnement totalitaire et dictatorial quand ils concernent la manière de vivre en société et ne le seraient-ils pas quand il s'agit de la sexualité ?

Il faut cependant dire qu'après avoir reconnu la loi à 1% qui interdit le concubinage et après avoir parlé du bricolage nécessaire en matière de vie sociale, le même évêque reconnaît que chaque croyant est également acculé à un certain bricolage sur la morale familiale. On a l'impression que la hiérarchie catholique est prise

entre deux systèmes de pensée... qui la contraignent à son tour... à bricoler. Le malheur c'est que ce bricolage satisfait de moins en moins de chrétiens. Il ne satisfait pas les intégristes ou les fondamentalistes : ils veulent que soit réaffirmé le caractère immuable des lois de l'Eglise qui, selon eux, s'enracinent dans la volonté de Dieu. Pour ce type de chrétiens le pape et les évêques sont beaucoup trop laxistes. Ce « ballotage » ne satisfait pas non plus les chrétiens que l'on appelait « progressistes » lorsqu'ils étaient encore dans l'Eglise... Ceux-là pensent que la hiérarchie refuse d'écouter les croyants et d'ajuster les lois de l'Eglise à ce que rend possible la société contemporaine. Pour eux, le pouvoir que la hiérarchie tente d'exercer sur les croyants (quand ce n'est pas sur tous les hommes) est aliénant et représente le contraire de la vie selon l'Evangile. Cette tension entre les uns et les autres manifeste peut-être deux systèmes de pensées incompatibles que la hiérarchie tente en vain de concilier. Sous couvert de faire l'unité entre tous, le Magistère demeurerait alors dans une sorte d'entre-deux qui ne rejoint presque plus personne

Dans quelle culture vivons-nous ?

Deux systèmes de pensée incompatibles

Nous sommes tous pris dans des systèmes de pensée – on pourrait dire une culture ou une représentation du monde - qui, pour être la plupart du temps inconscients, n'en marquent pas moins nos comportements. On ne rencontre jamais (ou presque) ces systèmes à l'état pur néanmoins on peut tenter d'en dégager les lignes directrices. Parler de « système » n'est pas ici péjoratif, c'est poser la nécessité d'un certain ordonnancement : personne ne peut vivre dans l'indétermination totale. Nous vivons depuis des siècles, au moins en Occident, dans un système qui tenait à partir d'un centre ou d'un sommet ou encore d'un fondement, dans tous les cas d'un point fixe à partir duquel tous les éléments s'organisaient. Nous sommes en train de passer à un système qui ne tient plus sa cohérence d'un centre mais de son cadre ou de ses limites. On peut représenter le premier système par une série de cercles concentriques qui s'éloignent de plus en plus du centre mais sont tenus par lui comme par la pointe d'un compas. On peut représenter le second système par le jeu de taquin : cet alphabet de notre enfance où les lettres sont tenues par un cadre qui permet qu'elles ne se dispersent pas. Dans le jeu de taquin, une case vide permet de faire bouger les lettres et de créer des mots ou de reconstituer l'alphabet. Dans le premier système, il faut que le centre soit solide pour retenir l'ensemble des cercles qui s'organisent autour de ce point fixe. Dans le second cas, il faut tracer un cadre (une limite) et dans ce cadre ménager une place vide pour permettre le jeu des mots et des lettres ou le jeu de la vie. On ne peut pas faire coexister ces deux systèmes car leur coexistence les détruit tous les deux. En effet si, dans le jeu de taquin, une seule des lettres de l'alphabet demeure fixe il devient impossible de faire bouger les autres. Si dans un système tenu par un point fixe on introduit du vide – autrement dit du jeu – au centre, précisément là où le système tient, l'ensemble se met à flotter.

Un système centré

Aucun de ces systèmes de pensée n'a été produit par l'Eglise. A l'origine, les chrétiens ont tenté de rendre compte de leur foi dans la culture qui était la leur, celle de la philosophie grecque qui, chez Platon par exemple, organise le monde autour d'un centre : l'Un immuable dont il faut s'approcher pour connaître la sagesse et les lois de l'existence. Le christianisme n'a pas produit ce système mais il s'est coulé dedans. Ce mode de penser a d'ailleurs fonctionné dans la société comme dans l'Eglise jusqu'à une période récente. Il fonctionne encore chez les intégristes chrétiens. Pour eux Dieu est au centre, ou au sommet du monde. Il est représenté comme la pointe du compas. Ses lois sont immuables car Il ne peut se contredire ou changer d'avis. Seules les lois de Dieu sont justes et bonnes pour l'humanité. Elles sont connues pour partie par la raison humaine, pour partie par sa révélation aux disciples de Jésus-Christ. Seuls ces derniers possèdent la plénitude de la connaissance. La hiérarchie catholique doit exercer son autorité pour rappeler ces lois immuables au peuple des croyants mais aussi à l'humanité entière. Ainsi, au plus proche de la pointe du compas, se dessine un premier cercle : celui de l'Eglise catholique. Elle reproduit dans sa structure cette unité autour d'un centre unique : à la pointe du compas, le pape, puis viennent les évêques, puis le peuple

de ceux qui sont baptisés dans l'Église catholique. Un second cercle est formé par les orthodoxes : ils ont la même connaissance de Dieu et de ses lois que les catholiques mais leur structure est moins solide puisqu'elle n'est pas centrée sur un seul Souverain Pontife mais sur plusieurs Patriarches. Vient ensuite le cercle des protestants qui, bien que chrétiens, n'ont plus de structure hiérarchique du tout. Viennent ensuite les autres monothéismes : celui des juifs d'abord puis celui des musulmans. Un cercle encore plus éloigné du centre est composé des autres religions (le bouddhisme par exemple) ; enfin les agnostiques et les athées forment un dernier cercle qui s'éloignent plus ou moins du centre selon qu'ils se soumettent ou non aux lois immuables inscrites dans la nature par Dieu et connues par la raison. Dans cette perspective, chaque homme peut avoir une part de vérité mais la totalité de la connaissance appartient à l'Église catholique dont la structure hiérarchique centrée sur le pape permet la plus grande stabilité à l'ensemble du système.

Un système décentré

Il se trouve qu'aujourd'hui ce système – centré sur un Dieu unique source de tout savoir - est contesté au moins en Occident. Nous ne parlons pas ici du fonctionnement actuel et profondément critiquable qui s'organise autour d'un autre centre : l'Argent à la place de Dieu. Nous voulons parler d'une contestation qui a commencé au siècle des lumières, puis qui a été confirmée par les sciences humaines (ethnologie, psychanalyse, linguistique, sociologie). Mais surtout – dans la conscience contemporaine - le nazisme autant que le stalinisme nous ont appris à nous méfier de systèmes qui reposent sur l'Un et qui se traduisent par une pensée unique aboutissant aux totalitarismes que l'on a connus avec les millions de morts qu'ils ont produits. Nous sommes passés à une autre représentation du monde. Pas plus que le premier, l'Église n'a forgé cet autre système. Il a même progressivement émergé en opposition contre ce que cette conception du monde a engendré : exclusion des autres (les juifs, les musulmans puis les protestants), chasse aux hérétiques, inquisition, etc.

Le système qui régit nos manières de pensée et nos comportements a pour figure, disions-nous, le jeu de taquin. Pas de centre mais un cadre, pas de plénitude de la connaissance pour les plus proches du centre mais une case vide qui permet du jeu entre des partenaires égaux. Le cadre est celui de l'humanité toute seule. Le Dieu Un et principe de l'Unité du savoir est mis dehors. Le Dieu Souverain qui édicte des lois immuables et universelles n'a plus aucune place dans le fonctionnement de la société. Son lieu doit demeurer vide. Les lois sont faites par les hommes et pour les hommes. Ceux-ci ne sont plus classés en fonction de leur rang dans la hiérarchie ou de leur appartenance à une religion. Tous les hommes et toutes les femmes sont égaux en droit, quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions. Un groupe humain – une religion - peut avoir un point de vue particulier sur tel ou tel point de la vie en société, il peut l'exprimer mais ce point de vue n'est qu'une opinion parmi d'autres qui ont tout autant droit de cité. L'obéissance n'est plus une vertu, l'esprit critique et l'écoute des autres sont enseignés dès le plus jeune âge. L'accord entre les uns et les autres n'est jamais accompli une fois pour toutes ; il est toujours à chercher mais il peut également toujours être mis en péril par ceux qui veulent centrer le pouvoir sur eux au détriment des autres. Pour lutter contre ce danger, ce qu'on appelle la « Règle d'or » est – en principe – universellement admise. Cette Règle dit : « Ne fais à personne ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse » ; elle se décline sous la forme minimum de l'interdit du meurtre et du vol. Tout système juridique s'appuie sur cette règle minimum qui permet de vivre ensemble. Sur cet accord, on peut construire un système de lois particulières à une société donnée. Si ces lois ne peuvent sans cesse être remises en cause, aucune n'est définitive. En effet le Vrai, le Bien et le Juste ont perdu leur majuscule. Ils ne sont pas tenus dans un Ciel des idées qui surplomberait l'humanité. La vérité et la justice se cherchent entre nous dans un entretien des uns avec les autres toujours déjà commencé et sans cesse à reprendre.

La crise de l'Église institutionnelle

Revenons aux lois de l'Église catholique concernant la sexualité. On peut bien sûr concevoir qu'un groupe particulier – une Église – ait des lois qui lui soient propres ; c'est même ce qui peut définir la particularité d'un ensemble parmi d'autres groupes humains. En soi cela ne pose pas de problème. Sauf si ces lois se prétendent universelles et c'est bien le cas pour celles qui concernent la sexualité.

Dans un système centré, la vérité est unique et tous ceux qui font un bon usage de leur raison devraient y consentir qu'ils soient croyants ou non. Puisque les lois inscrites dans la nature par Dieu sont universelles et immuables, c'est rendre service à l'humanité toute entière que de les maintenir envers et contre tout. On peut – on doit même – consentir à ce que tout un chacun ne comprenne pas le bien-fondé de ces lois. On tolère des déviations mais il demeure fondamental de maintenir ces lois au moins à titre d'idéal à atteindre. De ce principe procède le fait de conserver des lois à 1%.

Dans les récents débats sur le mariage pour tous, la hiérarchie n'osait plus parler d'une loi naturelle valable pour tous tant ce concept est devenu étranger au plus grand nombre. Elle a préféré se référer, la plupart du temps, à ce que disaient certains psychanalystes sur l'importance pour un enfant d'avoir père et mère. La hiérarchie catholique a retenu ce qui, dans la psychanalyse selon elle, était semblable à ce qu'elle affirmait. Elle a utilisé le discours psychanalytique pour venir cautionner son point de vue sur la nature humaine. Mais la psychanalyse ne fonctionne pas du tout dans ce système, elle le conteste même radicalement. Pour elle – comme pour les autres sciences - la connaissance ne marche plus vers l'Un qui totaliserait le savoir mais vers l'Autre : le périmètre de ce qui est déjà connu trace la frontière avec ce qu'on ignore encore. Il y aura toujours de l'inconnu – de l'Autre - à prendre en compte. Cet Autre qui marque les frontières de l'inconnu, s'inscrit, à l'intérieur de ces frontières par la case vide du jeu de taquin. Dans la société, il est vital qu'il y ait de l'Autre, de la « différence » (6), de l'écart entre les uns et les autres. Cet écart permet de maintenir ouvert l'appel à vivre ensemble entre personnes (ou cultures) différentes.

D'où la grande colère de Danièle Hervieu Léger, par exemple, à l'égard de l'Eglise d'une part, d'un grand nombre de psychanalystes d'autre part. Elle n'adresse pas de reproches particuliers à ceux qui, parmi les psychanalystes, étaient défavorables au mariage pour les homosexuels mais à tous ceux qui n'ont pas réagi contre cette entreprise de récupération par l'Eglise. La manière dont le Magistère catholique s'est situé lors de ces débats est révélatrice de son fonctionnement qui demeure inchangé : centré sur une vérité unique dont il se prétend dépositaire. Entrer dans une discussion avec d'autres ne consiste pas, pour la hiérarchie, à se poser des questions en fonction d'autres points de vue que le sien mais à convaincre chacun que son propre point de vue est indiscutable. En fait, dans ce système, l'autre n'existe pas : on ne considère de lui que ce qui est semblable à soi. On reproche à l'Eglise catholique d'être intolérante et réactionnaire. Le Magistère s'en défend en faisant remarquer qu'il prône, face à toutes les lois qu'il édicte, la liberté de conscience. Mais cette liberté ne remet jamais en cause sa manière de fonctionner. Le maintien de lois à 1% en est une preuve. La manière dont elle récupère chez les autres ce qui lui est utile pour faire fonctionner son propre système en est une autre.

L'article de Danièle Hervieu-Léger dans le journal « Le Monde » avait pour titre : « Le combat perdu de l'Eglise ». N'est-il pas heureux que l'Eglise catholique ait perdu le combat ? N'est-il pas heureux que ce qu'on appelle la « sécularisation » accule l'Eglise à sortir quand même un tant soi peu d'elle-même ? En effet, si le discours de la hiérarchie sur la manière de faire famille était la norme chez les catholiques autant que dans la société où en serions-nous aujourd'hui ? Certes, un certain nombre de compromis seraient tolérés mais sur la base d'une loi immuable... interdisant le concubinage, la limitation des naissances par des moyens non naturels, l'avortement et même la pilule du lendemain en cas de viol, la Procréation Médicale assistée même pour les couples hétérosexuels, le remariage après un divorce, etc. Thérèse d'Avila qui vivait à une époque où l'Eglise en Espagne faisait encore loi déclarait à ses carmélites : « Bienheureuses êtes-vous d'avoir choisi le célibat car les femmes mariées demeurent soumises à leur mari et sont acculées à vivre des maternités qu'elles n'ont pas choisies et où elles risquent d'y laisser leur vie ! » Il faut dire que la mère de Thérèse était elle-même morte en couche...

Benoît XVI disait que le christianisme s'est pensé dans le cadre de la philosophie grecque et qu'il a une parenté exceptionnelle avec ce système. Même si nous ne sommes pas tous philosophes, nous vivons en Occident aujourd'hui dans un système qui exclut toute référence à Dieu comme cause première de lois immuables que le Magistère a le devoir de rappeler et auxquelles l'humanité doit se soumettre. Dans la société contemporaine, l'Eglise catholique – avec son fonctionnement hiérarchique - a-t-elle encore une place ? Peut-elle répondre à l'attente d'hommes et de femmes qui ne sont pas partisans du maintien de l'ordre à tout prix ?

La rupture instauratrice (7)

Dans l'Évangile, des lois à 0%

S'il est une parole qui traditionnellement fait loi pour l'Église c'est celle de Jésus-Christ communiquée par les Évangiles. Il n'y est pas question de lois naturelles immuables. Cependant, dans l'Évangile selon saint Matthieu, il est un passage où Jésus se réfère à une loi immuable dont « pas un iota ne doit être changé ». Il se situe par rapport aux lois du peuple juif et il en rajoute à n'en plus finir (4) : « Vous avez entendu qu'il a été dit aux ancêtres : Tu ne tueras point ; et si quelqu'un tue, il en répondra au tribunal. Eh bien ! moi je vous dis : Quiconque se fâche contre son frère en répondra au tribunal ; mais s'il dit à son frère : Crétin ! il en répondra au Sanhédrin ; et s'il lui dit : Renégat !, il en répondra dans la géhenne de feu. » (Mt 5, 22-23) Ce faisant Jésus énonce des lois, non plus à 1% mais bien à 0%. En effet quel est celui d'entre nous qui, par exemple, ne s'est jamais mis en colère ? Celui là, selon Jésus, est passible de la même condamnation que celui qui commet un meurtre. Répétons le, selon Jésus cette loi est immuable : « pas un iota ne doit en être changé. »

Entre des lois à 1% et d'autres à 0%, la différence n'est pas seulement de degré mais de fonction. Une loi à 1% permet à quelques uns quand même de passer. Elle fonctionne comme un idéal possible à atteindre. Une loi à 0% interdit le passage pour absolument tous les hommes sans aucune exception. Elle fixe l'idéal hors de toute atteinte humaine par la loi. Elle marque une frontière infranchissable entre le monde de Dieu (le Royaume) et n'importe quelle société, fût-ce celle des Juifs qui s'appuyaient pourtant sur des lois données par Dieu à Moïse. La Loi ancienne créait des justes et des coupables ; la loi nouvelle permet – non pas à tous en vrac – mais à chacun en particulier de se savoir coupable : « Qu'as-tu à regarder la paille qui est dans l'œil de ton voisin alors que tu ne vois pas la poutre qui est dans le tien ? » demande Jésus dans l'Évangile. La loi à 0% - en marquant une rupture totale et définitive entre le monde de Dieu et celui des hommes - instaure la possibilité d'un régime nouveau : celui où il est heureux d'être pécheurs puisque c'est pour eux – et non pour les justes – que Dieu vient. « Je ne suis pas venu appeler les justes mais les pécheurs », dit Jésus. Et on le voit aller prendre ses repas avec des pécheurs publics : des prostituées et des publicains. On le voit aussi, tout au long de l'Évangile, fustiger sans cesse les défenseurs de la loi (légistes ou pharisiens) : « Ils lient de pesants fardeaux et les imposent aux épaules des gens, mais eux-mêmes se refusent à les remuer du doigt. » La rupture opérée par Jésus avec cette loi à 0% instaure un autre régime que celui de la loi pour être sauvé : celui de l'amour inconditionnel que Dieu a pour l'humanité. Seul l'amour de Dieu est immuable puisqu'il n'est pas conditionné par nos mérites, notre justice ou notre obéissance à des lois.

Le Dieu de l'hospitalité inconditionnelle

Jésus poursuit son discours sur les lois à 0% en disant : « Vous avez entendu qu'il a été dit : Tu aimeras ton prochain et tu haïras ton ennemi. Eh bien ! moi je vous dis : Aimez vos ennemis, et priez pour vos persécuteurs, afin de devenir fils de votre Père qui est aux cieux, car il fait lever son soleil sur les méchants et sur les bons, et tomber la pluie sur les justes et sur les injustes. » (Mt 5, 43-44). Il décrit ainsi ce qu'est l'amour inconditionnel de Dieu pour l'humanité et, aux jours de sa passion, il se fera obéissant à cette Loi Nouvelle jusqu'au bout. Lui le Juste, condamné à mort injustement, demeurera dans l'amour envers tous ses ennemis : les hommes de loi juifs et romains qui s'unissent pour le mettre à mort, les apôtres qui le lâchent, les foules qui aboient contre lui et se réjouissent d'assister au spectacle. Sur tous, il implorera : « Père pardonneur, ils ne savent pas ce qu'ils font ! » Jésus manifeste ainsi, au cœur de l'humanité, que l'Amour trouve son expression dans sa demande de pardon inconditionnel : non seulement pour ceux qui savent ce qu'ils font et s'en repentent mais pour ceux qui ne le savent pas, pour ceux qui se croient justes en condamnant le Juste. En Jésus s'incarne la loi de l'Amour inconditionnel : celle du pardon ou de l'hospitalité universels. C'est en cet Amour immuable de Dieu, révélé par Jésus-Christ, que les chrétiens sont invités à croire. C'est cet amour qu'ils sont appelés à vivre : « Comme je vous ai aimés, vous aussi aimez-vous les uns les autres. » Telle est la Vérité qui fait loi en christianisme. Toute autre loi – fût-elle celle de Dieu donnée à Moïse - risque toujours d'être profondément injuste. Jésus par sa Passion le révèle : selon la Loi juive et celle des romains, il méritait de mourir.

Le Dieu de Jésus-Christ n'est pas le Dieu des sages et des savants mais Celui qui « se vide » de sa toute puissance sur l'humanité. Ce « vide » est une source. Il est la « condition » d'un Amour inconditionnel pour l'humanité. Le Dieu qui se manifeste sur la Croix donne son souffle à l'humanité en expirant : « Père pardonne-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font », dit Jésus... « Et à l'instant même, ajoute l'évangéliste, il remet son souffle. » Ce Dieu-là rompt totalement avec toutes les images d'un Dieu Seigneur et maître de toutes choses. Cette rupture instaure entre Dieu et les hommes un nouveau régime : celui de la foi en l'amour inconditionnel de Dieu pour chacun. Cet Amour s'écrit avec une majuscule : il se distingue de nos amours humaines qui sont toujours conditionnées, toujours limitées. Si l'on reprend l'image du jeu de taquin, le Dieu des savants s'expulse lui-même de l'humanité. En se mettant dehors, il révèle qu'il est dedans comme la place vide, l'Autre de tous qui demeure et passe entre nous. Il empêche l'humanité – et chacun – d'être centré sur elle-même. Il se plaît à mettre du jeu entre les uns et les autres : Il joue sur le globe de la terre, et trouve son bonheur parmi les fils de l'homme (Proverbes 8,31).

Comme nous le disions, le système de pensée figuré par le jeu de taquin n'est pas chrétien, pas plus que ne l'était celui de la pensée grecque. Dans ce jeu, l'Autre n'est pas Dieu mais la case vide – le point impossible à atteindre - qui permet un jeu entre les uns et les autres. Il interdit de se fixer sur un terme qui empêcherait à la partie de continuer à se jouer entre tous. Si l'on tente de penser le christianisme dans ce système, le Dieu révélé par Jésus-Christ est à la place de l'Autre. Il demeure, dans l'humanité, comme l'inimaginable et l'inconcevable d'un Amour sans limite.

La place de l'Eglise dans la société aujourd'hui

Aucune société humaine ne peut vivre cet amour inconditionnel qui se traduit par une hospitalité ou un pardon sans limite. Nous posons toujours nécessairement des limites à l'accueil de l'autre. Au niveau collectif, elles sont fixées par les lois que nous forgeons. Par exemple, un peuple va définir le nombre d'étrangers qu'il peut accueillir en fonction de sa situation économique ou de son périmètre géographique. Ces limites vont bouger selon que les facteurs économiques seront plus ou moins favorables. L'Eglise - le peuple autant que le Magistère - en ce monde a-t-elle une autre fonction que de maintenir cet impératif absolu d'une hospitalité sans limite toujours impossible à atteindre mais sans cesse à rechercher ? A-t-elle une autre fonction que de lutter contre toutes les forces d'exclusion de l'autre ? Elle le fait quand elle dénonce la volonté de puissance des uns sur les autres. Elle le fait quand elle combat l'Argent Roi et l'asservissement des pauvres. Elle doit rappeler sans cesse que, selon elle, on ne peut servir Dieu (l'Amour inconditionnel) et Mammon (mon intérêt d'abord et inconditionnellement). Elle le signifie quand un pape, le Jeudi Saint, s'abaisse pour laver les pieds des prisonniers pauvres et leur donner ainsi la place d'honneur. Elle le fait quand elle ouvre ses églises aux sans abris. Elle le fait aussi quand elle reconnaît ses propres limites dans sa pratique de l'hospitalité ou dans ses compromissions avec le pouvoir de l'argent ou les dictatures. Elle tente de le faire en ce qui concerne la morale sociale.

En matière de sexualité, l'Eglise a-t-elle une autre fonction que de rappeler l'inconditionnel de l'Amour de Dieu et inviter chacun à y croire ? N'est-ce pas la seule vérité absolue dont elle ait à témoigner ? Le Dieu des chrétiens n'est pas le Souverain qui demande à l'humanité de se soumettre aux lois qu'il a fixées dans la nature. Notre Dieu est Celui qui descend au plus profond de l'humanité et met de l'Amour là où il nous est impossible d'aimer ou de nous croire aimés. Témoigner de cet amour ne consiste-t-il pas à accueillir chacun avec son histoire particulière sans avoir l'arrière pensée de faire entrer les dissidents dans la norme ? N'est-ce pas se souvenir que toute loi, bien que nécessaire, peut-être injuste comme la Passion de Jésus-Christ l'a manifesté ? Qui peut juger de l'extérieur de la vie intime qui se joue à l'intérieur d'un couple ? Certes, un homme et une femme ne peuvent s'aimer vraiment sans se dire que c'est pour toujours. Mais ceux qui continuent à s'aimer toute leur vie sont les premiers à reconnaître quelle chance ils ont. Cependant cette chance n'est pas donnée à tous. Bien des couples refusent de divorcer non par fidélité à l'autre mais à la Loi ou pour maintenir leur patrimoine. A l'inverse, il peut être absolument nécessaire de se séparer d'un conjoint ou d'une conjointe qui devient trop destructrice pour soi-même ou pour les enfants.

L'Eglise n'a-t-elle pas à rappeler que l'Hospitalité ou le Pardon inconditionnels sont les noms de Dieu et que nous ne sommes pas Dieu. Chaque homme, - fût-il chrétien ! - aura toujours à composer entre l'impossible et ses propres limites. Ce va et vient entre le possible et l'impossible permet à chacun de discerner le pas que concrètement il peut faire. Si l'Eglise, en ce monde, permet à chacun de croire qu'il est aimé de Dieu inconditionnellement mais que lui-même doit tenir compte de ses limites, elle a toute sa place dans la société. Si elle tend à n'avoir d'autre règle que celle de l'hospitalité, elle est attendue en ce monde où manquent tellement des lieux de fraternité. Mais pour ce faire, elle doit lâcher sa prétention à dire une vérité valable une fois pour toute et pour tous. Elle doit « se vider » de toute prétention à exercer un quelconque pouvoir sur les chrétiens et sur la société.

Dans cette Eglise, la hiérarchie aurait-elle à faire des lois qui définiraient une particularité chrétienne et la distingueraient d'autres groupes humains ? Peut-être, à condition qu'elle n'en absolutise aucune autre que celle de l'Hospitalité. Selon la règle absolue de l'Hospitalité et pour la maintenir non seulement en paroles mais en actes, la hiérarchie n'est-elle pas appelée à se décentrer d'elle-même et à se mettre à l'écoute du peuple des baptisés d'une part, de l'ensemble de la société d'autre part ? Au nom de l'hospitalité, la hiérarchie n'est-elle pas appelée à pousser les baptisés à ne jamais se fixer sur des lois particulières mais à consentir à ce qu'elles évoluent en fonction des questions nouvelles qui se posent dans la société aujourd'hui ? Au nom de cette loi à 0% dont Jésus-Christ ordonne que pas un iota ne doit changer, on se plaît à rêver d'une Eglise où la hiérarchie rappellerait à tous les fidèles, au moment de communier, que l'Eucharistie n'est pas réservée à ceux qui en seraient dignes parce qu'ils obéiraient aux lois du Magistère mais à ceux qui croient en l'hospitalité inconditionnelle de Dieu pour tous les pécheurs, qu'ils sachent ou ne sachent pas toujours bien ce qu'ils font. « Seigneur, je ne suis pas digne de te recevoir, mais dis seulement une parole et je serai guéri », dit-on juste avant d'aller communier. Alors pourquoi refuser la communion aux homosexuels vivant en couple ou aux divorcés remariés qui, contrairement aux apparences, sont sans aucun doute tout aussi dignes ... et tout autant indignes que tous les autres baptisés ? Lors d'une récente interview, on demandait au Pape François qui il était et il répondit : « Ce qui me vient d'abord à l'esprit c'est que je suis un pécheur. » Bel exemple pour tous les religieux, les moines, les prêtres, les évêques, les théologiens et tous ceux qui exercent une responsabilité dans l'Eglise !

Notes :

1- Le titre - sans point d'interrogation- est de Danièle Hervieu Léger (« Le Monde » du 12 janvier 2013).

2- Mgr Francis Deniau, « Un évêque en toute bonne foi » Fayard 2011. Citation de la p. 34.

3- Cf. Enquête de 2012 « CSA décrypte le catholicisme en France » : <http://www.csa.eu/multimedia/data/etudes/etudes/etu20130329-note-d-analyse-csa-decrypte-mars-2013.pdf>

4- Cf. note 1

5- «Rerum novarum» (Des choses nouvelles) est une encyclique de Léon XIII, sur la doctrine sociale de l'Eglise, en 1891. La parole citée de Paul VI date de 1971; elle est extraite d'une lettre au cardinal Roy.

6- « Différance » : Jacques Derrida emploie cette orthographe pour signifier une tension vers une unité qui doit être sans cesse différer si on ne veut pas retomber dans un système totalitaire.

7- L'expression est de Michel de Certeau. Le Pape François considère ce jésuite comme l'un des deux théologiens qui l'ont profondément marqué.